



## **Compte rendu de la séance du jeudi 20 mai 2021**

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt mai, le Conseil Municipal dûment convoqué par courrier daté du , s'est réuni à 20 heures 30 dans la salle du Conseil Municipal de la commune de Centrès, sous la présidence de Madame Nadine VERNHES

**Etaient présents :** Madame Nadine VERNHES, Monsieur Pascal SERMET, Madame Edith GAUBERT, Monsieur André LAURAS, Monsieur Guilhem CABROL - REVEL, Madame Françoise BESSIERE, Monsieur Régis BARRIA, Monsieur Pierre COUDERC, Monsieur Jacques GENIEYS

**Représenté(s) :** Monsieur Jérôme REY

**Absent(s) non excusé(s) :** Mr Jean Luc GAYRARD

**Secrétaire :** Madame GAUBERT Edith

- \* Approbation du dernier conseil municipal
- \* Annulation dette locative d'un locataire
- \* Terrain de la Parot
- \* Achat d'un désherbeur à air chaud pulsé
- \* Projet Château de Taurines
- \* Vacance de poste pour emploi permanent cantonnier
- \* Organisation du bureau de vote élections juin 2021
- \* Questions diverses

### **Approbation du dernier conseil municipal du 13 avril 2021 à l'unanimité**

#### **Annulation dette locative : ( DE\_2021\_022)**

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'elle a reçu une demande de la Trésorerie de Villefranche concernant un dossier d'endettement d'un ancien locataire.

La banque de France ayant statué sur un effacement de ses dettes, la Trésorerie nous demande d'émettre un mandant d'un montant de 184.29 € en ce sens. Après délibération, le conseil municipal adopte l'effacement de la dette.

#### **Terrain de la Parot**

Suite au projet de Mr Julien PAULUS de créer un habitat partagé sur le terrain de la Parot, Madame le Maire informe le conseil sur les prix en vigueur dans les autres communes avoisinantes.

Le prix est d'environ 20€ le m<sup>2</sup> pour un terrain sans assainissement et 30€ le m<sup>2</sup> pour un terrain viabilisé. Après délibération, le Conseil Municipal propose de vendre le terrain à 3€ TTC le m<sup>2</sup> à Monsieur Julien PAULUS.

#### **Achat Désherbeur Thermique : ( DE\_2021\_024)**

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il devient nécessaire d'équiper l'équipe de l'entretien de la voirie avec un désherbeur thermique.

Un devis a été demandé à l'entreprise Agrimeca à Naucelle. Le total se détaille de la façon suivante :

- \* Décapeur à Air pulsé pack easy plus équipé d'une lance, d'un chariot et d'un harnais : 2590 € HT

Cet achat fera l'étude d'une possible demande de subvention auprès de Mickaël Soulié, chargé de mission au PETR. Après discussion et délibération, à l'unanimité des présents et représentés, le conseil municipal donne son accord pour cet achat

### **Projet Château de Taurines**

Le Conseil municipal projète de rénover l'atelier Rigal et la maison Rigal à l'identique. Le conseil émet également le projet de la grange Alvergne qui pose quand même des contraintes au niveau de la structure. Le conseil municipal propose de réaliser ce projet en deux temps.

- 1/ Faire faire une étude de Mission conseil pour évaluer la faisabilité du projet en sollicitant 3 cabinets "Champs des Possibles", "Aveyron Ingénierie" et Philippe Terral
- 2/ Appel d'offres avec choix de l'architecte

Il faut se poser la question de comment intégrer le mur d'enceinte du château dans le projet. DETR

### **Vacance de poste pour emploi permanent adjoint technique : ( DE\_2021\_025)**

Madame Le Maire rappelle à l'assemblée la fin du contrat à durée déterminé de Sébastien VAYSSE au 30 juin 2021. Elle propose à l'assemblée d'ouvrir la vacance de poste pour la création d'un emploi d'Agent technique polyvalent en milieu rural à compter du 1er juillet 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'adopter la vacance de poste pour cet emploi permanent

### **Abondement compte 2162 : ( DE\_2021\_026)**

Après délibération, le Conseil Municipal adopte d'abonder le compte 2162 d'un montant de 1000 € afin de payer la facture de la Reliure du Limousin concernant la reliure des actes d'état civil de 2011 à 2019.

### **Organisation bureaux de vote élections juin 2021**

La tenue présentielle des bureaux de vote devra être faite par des personnes ayant pris soin de faire soit une première injection du vaccin Covid19, soit un test PCR 48 heures avant.

Deux bureaux de vote vont être aménagés.

Un sens de circulation va être mis en place.

Il faut également s'équiper en matériel de prévention. Une subvention de 300 € sera allouée à la commune en ce sens.

Le conseil municipal souhaiterait pouvoir réaliser le dépouillememnt à huit clos.

### **Questions diverses**

Le conseil municipal accepte de mettre une salle à disposition de Mr Patrice BOUSSAC, conseiller Axa, pour une présentation d'une mutuelle "santé communale"

**La séance est levée à 22h35**